# PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - ENGAGEMENT ET FORMATION

La ville de Lomme octroie une participation de 50% du budget ou de l'inscription, pouvant aller

de 50 à 130 € maximum pour des frais de formation au PSC1 ou de brevet de maître-nageur...
de 50 € maximum pour des frais d'inscription aux concours post-bac, domaine médical, paramédical, social...
Lommois depuis au moins un an
Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

Les jeunes doivent être engagés dans un parcours d'insertion ou de formation et pouvoir le justifier.

Les justificatifs à fournir :

Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité
Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau…)
Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.
Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille.
C.V et lettre de motivation
Facture ou devis
R.I.B. au nom du demandeur (pas de tiers personne)
Attestation de co-financement
Certificat de scolarité

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville

https://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse

**Ville de Lomme**:
1 avenue de la République
Service insertion jeunesse
59461 - Lomme Cedex
https://www.ville-lomme.fr/